

Décision

Générale

colonial

Décision n° 9-05-1905 nommant un Cadi.

n° 9-05-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 avril 1905

Numéro JO
n° 102 du 01/05/1905

Date du numéro
1 mai 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ; Atiendu ave Le nommé Mohamed Hussein Dourani, Cudi de Djibouti, an résilié ses fonctions à la dute du 14 avril 190 et qu'il tu porte de pouvoir à son emplacement dans le plus bref délai

Vules nécessités du Service des affaires Indigènes ;

TEXTE INTÉGRAL

At 1. Le nommé Chamesen ismaeil ribu Hamadi, Yemen) est nommé Cadi de Djiboult, en remplacement du sieur Mohamed Hussein Dourani démissionnaire, il touchera en celte qualité une solde mensuelle de cinquante francs. At 2. La présente décision qui aura son effet à compler du 14 avril 1905, sera enregistré et communique partout où besoin sera.

Signé : P. PASCAL.